

vaïson la romaine

Direction Générale des Services
Tél. : 04 90 36 50 03
REF : PM/DL/SC
Affaire suivie par : M. Daniel LABERGÈRE

Vaison-la-Romaine,
Le 2 Décembre 2010

Madame, Monsieur,

La renommée et le rayonnement de Vaison-la-Romaine reposent en grande partie sur son histoire, son patrimoine et son architecture.

Chacun d'entre nous sait qu'il convient de préserver ces éléments de notre cadre de vie car l'avenir et le développement de notre ville en dépendent.

Pour atteindre cet objectif, la ville se doit de rechercher la qualité dans ses propres réalisations et l'harmonie dans ses documents de planification, tel que le plan local d'urbanisme.

Mais la concrétisation de cet objectif de qualité dépend également de l'initiative privée et de chaque propriétaire ou occupant souhaitant entreprendre des travaux sur le bien qui lui appartient ou qu'il occupe.

Je sais que les démarches préalables à la réalisation de ces travaux sont souvent compliquées. Aussi, je me permets de vous rappeler ci-après, la conduite que chacun doit observer lorsqu'il envisage de réaliser des travaux ou aménagements :

- ◆ D'une manière générale toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant doit faire l'objet d'une autorisation préalable (par exemple, réfection et ravalement des façades, modifications des ouvertures, pose d'enseignes, de stores, de climatiseurs...).
- ◆ Toute construction nouvelle ou extension d'une construction existante doit également faire l'objet d'une autorisation préalable.
- ◆ Tout changement de destination de tout ou partie d'un bâtiment doit faire l'objet d'une autorisation préalable (par exemple transformation d'un local d'habitation ou garage en local commercial...).

Toute correspondance doit être

adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville

6, cours Taullgnan - B.P. 72

84110 Vaison-la-Romaine

téléphone 04 90 36 50 00

télécopieur 04 90 36 50 29

mairie@vaïson-la-romaine.com

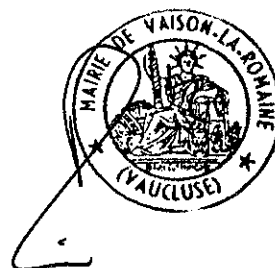
www.vaïson-la-romaine.com

J'ai souhaité vous informer de cet ensemble de règles pour la bonne conduite de vos projets. L'objectif que nous partageons, j'en suis persuadé, est bien de préserver et d'embellir la Ville.

En respectant les règles et les procédures, en échangeant régulièrement avec le Service Urbanisme, chacun y gagnera.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Bien à vous,



Le Maire,

Pierre MEFFRE